

# Lettre de la DACS

## - Professions du droit et de la justice -

Septembre 2024 - N°27

### Sommaire



#### **Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau**

Le 2 septembre 2024, Valérie Delnaud, magistrate hors hiérarchie, a pris ses fonctions de directrice des affaires civiles et du sceau. [Accéder à sa bio](#)

### Professions réglementées



#### **120<sup>e</sup> Congrès des notaires**

La directrice des affaires civiles et du sceau et plusieurs membres de son équipe étaient présents au 120<sup>e</sup> Congrès des notaires à Bordeaux, le 26 septembre. Valérie Delnaud a pris la parole au nom du garde des Sceaux, empêché, pour rappeler le rôle primordial des notaires, acteurs incontournables de la sécurité juridique. [Lire la suite](#)



#### **Visite d'étude du ministère de la justice du Royaume de Thaïlande**

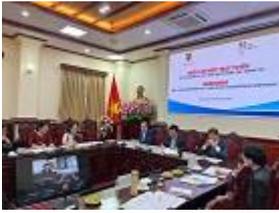
Dans le cadre d'une visite consacrée à l'étude du système notarial français, une délégation du ministère de la justice thaïlandais a été reçue par le Conseil supérieur du notariat (CSN), en présence de Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, le 17 septembre dans les locaux du CSN. Le lendemain, la délégation a été accueillie à la DACS pour poursuivre les échanges sur les liens que la direction entretient avec le notariat français. [Lire la suite](#)



#### **Modification des règles des sociétés d'exercice des professions**

Décrets pour simplifier et clarifier les règles applicables aux sociétés d'exercice des professions d'avocat, d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de commissaire de justice, de greffier des tribunaux de commerce et de notaire. [Accéder aux décrets sur le site OPM](#)

## International



### La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales

A la demande du ministère de la justice du Vietnam, la DACS et l'ambassade de France au Vietnam ont organisé un webinaire sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales, le 18 septembre. Des experts ont fait part de l'expérience française en matière de règlement des litiges commerciaux internationaux. [Lire la](#)

[suite](#)



### Séminaire de formation en matière familiale

Le 18 octobre, le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) organise à la cour d'appel de Paris une formation sur les outils et mécanismes européens de coopération judiciaire en matière familiale. [S'inscrire](#)

## Ressources



### Etude sur le contentieux bailleurs

Le service de la statistique, des études et de la recherche du ministère de la Justice a publié l'enquête commandée par la DACS sur le contentieux locatif. Cette étude se fonde sur un échantillonnage de toutes les décisions des tribunaux d'instance rendues en octobre 2019 dans le cadre d'instances introduites par les bailleurs. [Accéder à Infos Rapides](#)

### Circulaires :

- [Circulaire du 24 septembre 2024 de présentation des dispositions relatives au contrôle des comptes de gestion des majeurs protégés par un professionnel qualifié](#)
- [Circulaire du 22 août 2024 de présentation des dispositions issues de la loi n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales](#)
- [Circulaire de présentation du décret n° 2024-673 du 3 juillet 2024 dit « Magicobus 1 » portant diverses mesures de simplification de la procédure civile et relatif aux professions réglementées](#)

## Professions réglementées

### 120<sup>e</sup> Congrès des notaires

La directrice des affaires civiles et du sceau et plusieurs membres de son équipe étaient présents au 120<sup>e</sup> Congrès des notaires à Bordeaux, le 26 septembre. Valérie Delnaud a pris la parole au nom du garde des Sceaux, empêché, pour rappeler le rôle primordial des notaires, acteurs incontournables de la sécurité juridique.



« *Garants de l'authenticité et de la conservation des actes privés, les notaires sont des acteurs essentiels de confiance de la société dans sa justice* » Valérie Delnaud, DACS. *Credit images : JM*

*Gourdon/ CSN*

La directrice des affaires civiles et du sceau a profité de cet événement majeur pour la profession pour remercier Sophie Sabot-Barcet, présidente du Conseil supérieur du notariat (CSN), de l'action volontaire et efficace menée au cours des deux dernières années. De grandes réformes pour la profession ont été menées, à la faveur d'un dialogue constant et exigeant entre la Chancellerie, et plus particulièrement la DACS, et le CSN.

Valérie Delnaud a commencé par rappeler le bouleversement majeur introduit par la loi croissance et activité de 2015 sur les modalités d'installation des notaires. La directrice a annoncé que les premières nominations de la 4<sup>e</sup> carte d'installation ont été signées. Dans les deux ans à venir, 502 nouveaux notaires libéraux pourront ainsi

s'installer dans des zones déterminées. Une enquête sur les trois premières cartes d'installation permettra d'établir un bilan et de s'assurer de l'effectivité du dispositif prévu par la loi Croissance.

La DACS est revenue sur l'évolution des modalités d'exercice précisée dans les [décrets publiés en août dernier](#), qui simplifient et clarifient en un seul texte les règles communes applicables aux sociétés d'exercice de toutes les professions libérales réglementées, dont la Chancellerie assure la tutelle.

La réforme de la déontologie et la discipline des professions du droit a mis en place des juridictions disciplinaires dans lesquelles les notaires siègent désormais avec les magistrats. Les échanges avec le CSN ont

permis d'aboutir à un décret relatif aux inspections professionnelles qui sera très prochainement publié. La dernière étape de cette réforme sera la refonte des grilles d'inspection.

Valérie Delnaud s'est également félicitée de l'engagement de la profession et du CSN pour permettre la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de l'apostille dont les formalités de délivrance sont transférées au notariat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Enfin, la directrice des affaires civiles et du sceau a rappelé la poursuite des travaux

pour accompagner l'évolution de l'institut national de formation des futurs notaires dans un objectif de renforcer l'image de l'école et de moderniser son mode de gouvernance.

Valérie Delnaud, DACS, était accompagnée d'Aude Morel, sous-directrice des professions judiciaires et juridiques, Anne Breillon, cheffe du bureau de la réglementation des professions, Gabriel Yahy, chef du bureau de la gestion des officiers ministériels, Catherine Malaurie, cheffe du bureau de l'implantation et de l'économie des professions, et Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions.

---

## **Visite d'étude du ministère de la justice du Royaume de Thaïlande**

**Dans le cadre d'une visite consacrée à l'étude du système notarial français, une délégation du ministère de la justice thaïlandais a été reçue par le Conseil supérieur du notariat (CSN), en présence de Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, le 17 septembre dans les locaux du CSN. Le lendemain, la délégation a été accueillie à la DACS pour poursuivre les échanges sur les liens que la direction entretient avec le notariat français.**

Le ministère la justice thaïlandais étudie la possibilité d'introduire un système notarial dans son pays qui dispose actuellement d'avocats certifiés spécialisés dans les services notariaux. Le directeur général du bureau des affaires de justice thaïlandais a notamment souhaité comprendre le rôle de tutelle du ministère de la Justice sur la profession de notaire.

Un point a également été fait sur la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui a libéralisé l'installation de nouveaux notaires en créant des offices notariaux sur des zones déterminées du territoire français. En juillet 2024, l'effectif des notaires dépassait les 17 700 en France.

La délégation thaïlandaise a en outre interrogé la DACS sur la participation de la France à la Conférence de la Haye de droit international privé (HCCH), ainsi que, plus largement, l'intérêt d'adhérer aux Conventions de La Haye pour favoriser la coopération internationale. A également été évoquée la réforme de l'apostille dont les formalités de délivrance sont transférées au notariat.

Ces entretiens ont permis de mettre en avant le partenariat de travail constructif établi entre la DACS et le Conseil national du notariat.



Au CSN, le 17 septembre, de g. à d : Christine Mertens, directrice Europe & International, Olivier Vix, délégué du CSN pour la Chine , Valérie Delnaud, DACS, Lieutenant-Colonel Phongton Thanyasiri, directeur général du bureau des affaires de justice, Sophie Sabot-Barcet, présidente du CSN, Lionel Galliez, président de l'Union internationale du notariat (UINL), Nawarat Narkvichit, responsable des affaires judiciaires, Jérôme Fehrenbach, directeur général du CSN, Sudaporn Sakuldee, cheffe des affaires juridiques. *Crédit image : CSN*



A la DACS, le 18 septembre.

La délégation thaïlandaise :

- Pol. Col. Lt. Dr Phongton Thanyasiri, directeur général, bureau des affaires de justice
- Sudaporn Sakuldee, cheffe des affaires juridiques
- Nawarat Narkvichit, responsable des affaires judiciaires.

### Côté français :

- Corinne Dessertenne-Brossard, notaire, déléguée en charge des relations avec l'Asie orientale et l'Extrême Orient ;
- Grégoire Chesnot, chargé de mission Eurasie au CSN
- Léa Verdure, délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)

### Les représentantes de la DACS :

- Catherine Raynaud, cheffe de service, adjointe à la directrice des affaires civiles et du sceau
- Vanessa El-Khoury-Moal, cheffe du DEDIPE
- Gabrielle Coudin, adjointe DEDIPE
- Anne Breillon, cheffe du bureau de la réglementation des professions judiciaires et juridiques

---

## Modification des règles des sociétés d'exercice des professions



Décrets pour simplifier et clarifier les règles applicables aux sociétés d'exercice des professions d'avocat, d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de commissaire de justice, de greffier des tribunaux de commerce et de notaire. [Accéder aux décrets sur le site OPM](#)

---

## International

### La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales

A la demande du ministère de la justice du Vietnam, la DACS et l'ambassade de France au Vietnam ont organisé un webinaire sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales, le 18 septembre. Des experts ont fait part de l'expérience française en matière de règlement des litiges commerciaux internationaux.



Avec le développement de l'économie de marché, le Vietnam est confronté à un nombre croissant de litiges commerciaux pour lesquels il souhaite développer l'arbitrage en tant que mode alternatif de règlement des conflits, notamment en assurant l'efficacité des sentences sur son territoire. Avant d'envisager une réforme législative, le ministère de la justice vietnamien a ainsi souhaité recueillir l'expérience française.

Le département de l'entraide, droit international privé et européen (DEDIPE) de la DACS a organisé les interventions de plusieurs experts :

- Daniel Barlow, président de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris, a présenté le rôle du juge judiciaire dans la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales internationales (procédure d'exequatur et recours en annulation) et les spécificités de la chambre commerciale internationale.
- Lilian Larribere, professeur à l'université Paris Nanterre, est intervenu sur la jurisprudence récente de la Cour de cassation et de la cour

d'appel de Paris en matière d'ordre public international. Les experts du ministère de la justice vietnamien ayant indiqué que la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étaient entravées au Vietnam par la possibilité offerte aux tribunaux d'annuler les sentences rendues en cas de « violation des principes fondamentaux du droit vietnamien ».

De leur côté, les experts vietnamiens ont présenté l'état du droit de leur pays. Le vice-ministre, le vice-directeur de l'exécution des décisions civiles et le directeur de la coopération internationale du ministère de la justice vietnamien ont activement participé aux échanges, qui ont notamment porté sur le recours en annulation, les cas d'exécution forcée, les délais de prescription, la définition de l'arbitrage international en droit français, l'application de la Convention de New-York de 1958 en France, l'existence d'une autorité gouvernementale chargée de la réglementation de la profession des arbitres et l'arbitrage en ligne.

De nouveaux échanges devraient être organisés en 2025.

---

## Séminaire de formation en matière familiale

**Le 18 octobre, le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) organise à la cour d'appel de Paris une formation sur les outils et mécanismes européens de coopération judiciaire en matière familiale.**



⇒ [S'inscrire au séminaire](#)

⇒ Plus d'informations sur le [RJECC](#)

---

## Ressources



### Etude sur le contentieux bailleurs

L'étude Le service de la statistique, des études et de la recherche du ministère de la Justice a publié l'enquête commandée par la DACS sur le contentieux locatif. Cette étude se fonde sur un échantillonnage de toutes les décisions des tribunaux d'instance rendues en octobre 2019 dans le cadre d'instances introduites par les bailleurs.

[Accéder à Infos Rapides](#)

### Circulaires :

- [Circulaire du 24 septembre 2024 de présentation des dispositions relatives au contrôle des comptes de gestion des majeurs protégés par un professionnel qualifié](#)
- [Circulaire du 22 août 2024 de présentation des dispositions issues de la loi n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales](#)
- [Circulaire de présentation du décret n° 2024-673 du 3 juillet 2024 dit « Magicobus 1 » portant diverses mesures de simplification de la procédure civile et relatif aux professions réglementées](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des  
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :  
[lettre.dacs@justice.gouv.fr](mailto:lettre.dacs@justice.gouv.fr)

Suivez-nous  
sur les réseaux sociaux :

